

Commission fédérale de la protection des biens culturels CFPBC



Rapport annuel 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission für Kulturgüterschutz EKKGS
Commission fédérale de la protection des biens culturels CFPBC
Commissione federale della protezione dei beni culturali CFPBC
Cumissiuin federala per la protecziun dals bains culturels CFPBC

Table des matières

3	Avant-propos du président
4	Remarques introductives
4	La CFPBC en bref
4	Changement à la direction du Secrétariat
5	Séances plénières
7	Activités et projets
7	Inventaire PBC
9	Aperçu des groupes de travail
10	Protection des infrastructures critiques: normes minimales TIC
10	Sauvegarde à long terme des biens culturels numériques
11	Planification d'urgence
12	Protection du patrimoine culturel en danger
13	CFPBC
13	Membres
13	Secrétariat
14	Contact

Avant-propos du président



La pandémie a également été un thème dominant de l'année 2021. Ce n'est cependant pas le seul élément qui a marqué le travail de la Commission fédérale pour la protection des biens culturels (CFPBC) cette année. Il y a également eu des changements de personnel à deux niveaux. D'une part, Carine Simoes, ancienne cheffe du service spécialisé Transfert international des biens culturels à l'Office fédéral de la culture, a repris au milieu de l'année la Section Protection des biens culturels à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), ainsi que la direction de la CFPBC. Elle succède à Rino Büchel qui a pris sa retraite en mai 2021. D'autre part, un changement a également eu lieu à la tête de l'OFPP: depuis janvier 2021, Michaela Schärer est la nouvelle directrice de l'OFPP.

L'approbation par le Conseil fédéral, en octobre 2021, de la révision de l'Inventaire fédéral des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC) a permis d'achever un grand projet. Depuis 2016, les membres de la CFPBC ont été impliqués dans la révision au sein de divers groupes de travail et ont contribué, grâce à leurs expertises et à leur professionnalisme, à ce que l'Inventaire PBC soit désormais publié dans sa quatrième édition.

Pour les années à venir, la CFPBC ne manquera pas de travail. L'Inventaire PBC doit continuer à être mis à jour et il faut faire avancer la transformation numérique dans le domaine de la protection des biens culturels. Le thème des plans d'urgence pour les institutions culturelles constituera un autre point focal. En tant que président de la CFPBC, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de la Commission ainsi que le Secrétariat pour leur travail important et leur engagement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Wildi'.

Dr. Tobias Wildi
Président de la CFPBC depuis 2016,
représentant de l'Association des archivistes suisses AAS

Remarques introductives

La CFPBC en bref

La CFPBC est une commission extraparlamentaire consultative. Le Conseil fédéral nomme les quinze membres de la CFPBC pour quatre ans. La durée du mandat est limitée à douze ans. La CFPBC s'occupe des questions liées à la protection des monuments historiques, des sites archéologiques, des collections de musées, ainsi que des fonds d'archives et de bibliothèques en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence. Elle conseille les départements fédéraux sur les questions fondamentales relatives à la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe et de situations d'urgence, contribue à la mise à jour de l'Inventaire PBC, encourage les travaux de recherche et suit les nouveaux développements en matière de protection des biens culturels, collabore avec tous les milieux intéressés et entretient des échanges scientifiques.

Changement à la direction du Secrétariat

Après 23 ans à la tête du Secrétariat de la CFPBC et une importante carrière dans le domaine de la protection des biens culturels, Rino Büchel a pris sa retraite en mai 2021.



Pendant plus de deux décennies,
Rino Büchel a dirigé la CFPBC.
Photo MNA © Section PBC.



Carine Simoes, nouvelle directrice de la CFPBC depuis le 1^{er} juin 2021. Photo © Section PBC.

Depuis le 1^{er} juin 2021, Carine Simoes est la nouvelle Directrice de la Commission fédérale. Elle a auparavant dirigé le service spécialisé en transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture. La poursuite des travaux en cours dans le domaine du développement et de la mise à jour de l'Inventaire PBC demeure une thématique centrale des travaux de la CFPBC et occupe bon nombre d'experts dans divers groupes de travail thématiques. L'accent sera mis sur la coordination et le soutien à la planification des mesures d'urgence pour la sauvegarde des biens culturels. Par ailleurs, un travail de réflexion sur les démarches en lien avec la protection des biens culturels en cas de conflit armé sera également lancé.

Séances plénières 2021

La CFPBC se réunit en règle générale semestriellement en séance plénière et développe ses travaux dans l'intervalle avec des expertes et experts au sein de groupes de travail thématiques. La première réunion annuelle de la CFPBC a eu lieu le 31 mars 2021. En raison des restrictions liées à la pandémie, celle-ci s'est déroulée en visio-conférence. Les principaux thèmes abordés lors de cette séance ont été la mise en place d'un projet de sauvegarde à long terme des biens culturels numériques et le projet de planification d'urgence pour la sauvegardes des biens culturels au sein des institutions culturelles. En outre, au terme de la séance, Rino Büchel, directeur de la CFPBC pendant 23 ans, a pris congé des membres de la CFPBC en les remerciant chaleureusement pour leur engagement et la bonne collaboration.

La seconde réunion annuelle de la CFPBC a eu lieu en visio-conférence le 9 décembre 2021. Carine Simoes, nouvelle directrice de la CFPBC depuis le 1^{er} juin 2021, a pu à cette occasion faire connaissance avec les membres et se présenter à son tour. Elle a rappelé l'important mandat de la Commission fédérale et les fonctions qui lui incombent. L'Inventaire PBC révisé, qui est entré en vigueur après l'approbation du Conseil fédéral en octobre 2021, a été un thème fondamental abordé. La poursuite des travaux en cours dans le domaine du développement et de la mise à jour de l'Inventaire PBC demeure une thématique centrale des travaux de la CFPBC et occupe bon nombre d'experts dans divers groupes de travail thématiques.

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall fait partie intégrante du « Stiftsbezirk St. Gallen », objet A de l'Inventaire PBC. Une candidature de l'ensemble pour le statut de protection renforcée au sens du Deuxième Protocole de 1999 de la Convention de la Haye de 1954 est envisagée. Photo © Service cantonal des monuments historiques de Saint-Gall.



La directrice de la CFPBC a poursuivi en mentionnant les défis et projets liés à la numérisation – en particulier l'élaboration du standard minimal TIC, la recherche d'une solution pour la sauvegarde à long terme du patrimoine culturel numérique et l'intégration de collections de biens culturels numériques dans l'Inventaire PBC. Par ailleurs, elle a présenté la nécessité de planifier un travail de réflexion sur les démarches nationales en lien avec la protection des biens culturels en cas de conflit armé et le renforcement de la collaboration avec le domaine militaire, ainsi que la possibilité, pour le canton de Saint-Gall, de déposer une demande d'obtention du statut de protection renforcée pour le Stiftsbezirk. Les projets en cours et à venir ont été passés en revue et les membres de la CFPBC ont été invités à s'engager dans les différents groupes de travail. L'accent sera mis sur la coordination et le soutien à la planification des mesures d'urgence pour la sauvegarde des biens culturels, aussi bien des points de vue stratégique et technique, que dans le cadre de la formation au sein de la protection civile et des institutions culturelles.

Lors de cette séance, Niklaus Ledergerber a présenté l'état d'avancement des travaux concernant la dépôt d'une candidature pour l'obtention du statut de protection renforcée pour le Stiftsbezirk de Saint Gall. Il a expliqué que les représentants de Saint-Gall (partie confessionnelle catholique du canton de Saint-Gall, canton de Saint-Gall et ville de Saint-Gall) ont exprimé leur intention de déposer une candidature auprès de l'UNESCO (au plus tôt) en 2024. Pour l'instant, la priorité est encore donnée à la mise en œuvre des mesures du plan de gestion pour le statut de patrimoine mondial, bien que de nombreuses mesures de ce plan soient également utiles pour la mise en œuvre de la protection renforcée. Un nouveau groupe de travail de la CFPBC se penchera sur la thématique de la protection renforcée au plus tôt dès 2024.

Activités et projets



Le 13 octobre 2021, le Conseil fédéral a approuvé la version révisée de l'Inventaire PBC. Pour commander la publication: www.bundespublikationen.admin.ch



SIG
Inventaire PBC sur
geo.admin.ch

Inventaire PBC

Lors de sa séance du 13 octobre 2021, le Conseil fédéral a approuvé la quatrième édition de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC) qui fait suite aux éditions de 1988, 1995 et 2009. L'Inventaire PBC recense les monuments historiques, les sites archéologiques, ainsi que les collections des musées et les fonds d'archives et de bibliothèques, pour lesquels il convient de planifier des mesures de protection contre les dangers en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence. Les différentes étapes nécessaires à la révision de l'inventaire ont nécessité près de six ans de travail au total. Les membres de la CFPBC ont été étroitement associés au processus et ont activement contribué par leurs expertises aux développements scientifiques et historiques de l'Inventaire PBC.

Lors des travaux de révision qui ont mené à l'édition 2021, la méthodologie développée en 2009 a été en grande partie conservée, de même que les critères uniformes d'évaluation et les matrices. Avec cette dernière révision, un nombre plus important d'objets archéologiques a pu être identifié, de même que la qualité matérielle des données relatives aux objets B (importance régionale) ainsi que l'exactitude de leur emplacement par géolocalisation ont pu être améliorées. Dans le cas des biens culturels meubles, l'inscription des principaux fonds et collections dans l'Inventaire PBC permet d'encourager les institutions à élaborer des plans d'urgence et d'évacuation en cas de catastrophe. L'actuelle édition de l'Inventaire PBC recense de manière uniforme l'état du patrimoine culturel suisse d'importance nationale et régionale et présente ainsi un solide aperçu différencié de sa diversité.

L'édition 37/2021 de la revue Forum PBC de l'OFPP a été spécialement consacrée à « La révision de l'Inventaire PBC 2021 ». Outre l'éditorial de la directrice de l'OFPP et les contributions des collaboratrices et collaborateurs de la section PBC de l'OFPP, les articles des membres de la commission et des mandataires y sont publiés. Nina Mekacher a dirigé le groupe de travail dans le domaine des monuments historiques. Siegfried Möri, chargé de l'élaboration des bases dans ce domaine, a présenté l'évolution de l'Inventaire PBC de 2005 jusqu'à aujourd'hui. Nicole Pousaz a examiné quant à elle les questions méthodologiques et les principes de la révision de 2021 dans le domaine de l'archéologie. Dans le cadre du développement de la matrice pour les sites archéologiques, une table chronologique conçue spécialement pour l'archéologie en Suisse a été établie avec une concordance dans les régions linguistiques suisses.



Résultats de deux priorités dans le cadre de la révision de l'Inventaire PBC 2021: les bâtiments modernes ont été davantage pris en compte dans l'examen (photo du haut, le lotissement en terrasses dans le canton de Zoug comme nouvel objet A), d'autre part, l'archéologie a été revalorisée comme domaine d'importance nationale (photo du bas, le « Sass dela Predesia » comme nouvel objet A dans le canton du Tessin). Photos © Office du patrimoine et de l'archéologie, canton de Zoug, et Archives du service archéologique du canton de Tessin.



Forum PBC No. 37/2021: Révision de l'Inventaire PBC. Pour commander la revue et/ou la tablette archéologique chronologique de la Suisse: www.kgs.admin.ch

Elle est distribuée en supplément de la revue et peut également être commandée séparément. Enfin, Katja Bigger a pris l'exemple du canton du Tessin pour montrer l'impact et l'importance de l'Inventaire PBC du point de vue cantonal.

Au cours des travaux de révision réalisés, la CFPBC a identifié des thématiques à approfondir et développer en vue d'une prochaine révision de l'Inventaire. Dès l'automne 2021, les membres de la commission partageront leurs expertises sur les thèmes concernés au sein de groupes de travail (voir le tableau récapitulatif « Aperçu des groupes de travail », p. 9).





La définition de principes pour l'évaluation des chemins de fer et de l'infrastructure ferroviaire dans le cadre de l'Inventaire PBC sera le thème d'un des groupes de travail de la CFPBC dès 2022. Photo © Section PBC, OFPP.

Aperçu des groupes de travail

Thématique	Présidence	Direction et support	Etat
Normes minimales TIC	Tobias Wildi	Rino Büchel, Laura Albisetti	En cours
Sauvegarde à long terme des biens culturels numériques	Tobias Wildi	Rino Büchel, Laura Albisetti	En cours
Mise en œuvre de la « planification d'urgence »	Elke Müräu	Carine Simoes, Laura Albisetti	Dès 2022
Chemins de fer et infrastructure ferroviaire	Cordula Kessler	Hans Schüpbach, Alexandra Kull	Dès 2022
Inventaire PBC en cas de conflit armé	Jonas Kallenbach	Carine Simoes, Olivier Melchior	Dès 2022
Collections numériques	Cécile Vilas	Carine Simoes, Laura Albisetti	Dès 2023
Ouvrages de combat et de commandement	Jonas Kallenbach	Alexandra Kull, Olivier Melchior	Dès 2023
Candidature « Protection renforcée »	Niklaus Ledergerber	Carine Simoes, Laura Albisetti	Dès 2024



La norme minimale TIC pour les biens culturels devrait être disponible en 2023. Photo © image symbole, MNA.

Protection des infrastructures critiques : normes minimales TIC

La norme minimale TIC pour les biens culturels offre un cadre permettant aux institutions culturelles de se protéger à un niveau de sécurité approprié contre les cyberattaques et les erreurs de manipulation, et de retrouver le plus rapidement possible un fonctionnement normal après un incident. Pour ce faire, les institutions culturelles évaluent leurs risques de manière autonome et mettent ainsi en œuvre des mesures proportionnées à leurs besoins. En 2021, plusieurs séances de travail ont été organisées afin d'élaborer cette norme pour le secteur critique des biens culturels. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) est le chef de file de cette thématique. Le groupe de travail qui élabore le standard minimal de la protection des biens culturels est composé de collaborateurs et collaboratrices de l'OFPP, de l'OFAE, de membres de la CFPBC et d'experts externes. En 2022, un mandat sera attribué à un expert pour la rédaction du standard minimal TIC dans le domaine de la protection des biens culturels. Il est prévu que le standard minimal soit présenté à la CFPBC une fois le compte-rendu de l'expert disponible. Ce document sera ensuite accessible pour les milieux concernés.

L'évaluation de l'enquête sur les biens culturels numériques est disponible en ligne: www.kgs.admin.ch

Sauvegarde à long terme des biens culturels numériques

Au printemps 2021, l'enquête sur les besoins et l'aménagement d'un éventuel « refuge » pour les biens culturels numériques menée par le Digital Humanities Lab de l'Université de Bâle auprès des institutions culturelles a pu être publiée. Il en ressort en particulier des interrogations concernant le financement et l'emplacement des sites potentiels pour un tel « refuge ». Les premiers documents de base dans ce domaine ont été élaborés en collaboration avec le groupe de travail de la CFPBC. En raison de changements de personnel au niveau de la direction de l'OFPP et de la CFPBC, il a été convenu que les prochaines étapes du projet seraient planifiées en 2022 et 2023. Cette thématique a été abordée lors de l'entretien annuel entre le président de la commission et la directrice de l'OFPP, en présence de la directrice de la CFPBC, en décembre 2021. Il a également été décidé de préciser le nom du projet. Le terme de « refuge » étant utilisé pour désigner l'abri suisse pour des biens culturels menacés en provenant d'Etats tiers (« Safe Haven »), n'est pas approprié et pourrait être sujet à de fausses interprétations. Il s'agit de travailler sur la recherche d'une solution pour la sauvegarde à long terme des biens culturels numériques (comparable à ce qui se fait aujourd'hui pour la sauvegarde de données des biens culturels sur microfilms).





Le personnel PBC de la protection civile peut apporter son soutien aux institutions culturelles en cas de sinistre. Photo © Musée d'Histoire de Baden, Canton d'Argovie.

Planification d'urgence

Le thème de la « planification d'urgence » a été abordé pour la première fois en 2018 dans un groupe de travail de la CFPBC. Il s'agissait dans un premier temps de faire un état des lieux et de clarifier les besoins. La gestion intégrale des risques de l'OFPP a été reprise comme base pour l'élaboration de plans d'urgence dans le domaine de la protection des biens culturels. Un objectif important était de promouvoir la mise en réseau des institutions culturelles, notamment dans le domaine de l'assistance mutuelle en situation d'urgence. En outre, les institutions ne devaient pas dépendre exclusivement d'entreprises privées pour leur planification d'urgence, mais la Confédération devait garantir la disponibilité des connaissances et des instruments dans le cadre de ses possibilités légales. Les premières discussions ont abouti à la conclusion que les institutions culturelles devaient être au centre de la planification d'urgence et que cette responsabilité leur incombe en premier lieu.

Dans un deuxième temps, la CFPBC a donné un mandat pour l'élaboration d'une stratégie et de lignes directrices sur la planification d'urgence. Il a ensuite été prévu de constituer un nouveau groupe de travail qui se penchera dès 2022 sur la mise en oeuvre de cette stratégie. Les champs d'action possibles doivent être définis et mis en oeuvre concrètement.

Protection du patrimoine culturel en danger



Le Conseil fédéral a adopté en 2019 une stratégie en matière de protection du patrimoine culturel en danger pour la période 2019–2023. Cette stratégie définit le positionnement et les champs d'action de la Suisse dans le domaine de la protection du patrimoine culturel en péril. Elle a notamment pour objectif de favoriser les synergies au sein de l'administration fédérale et la coordination d'initiatives avec la société civile. La Suisse met à disposition de la communauté internationale son expertise en matière de protection du patrimoine culturel et entend maintenir un cadre normatif avancé et le mettre à jour en permanence. Un groupe de travail interdépartemental IDAG (DFAE, DFI, DFF, DFJP, DDPS) a donc été chargé de la mise en œuvre de cette stratégie.

Du point de vue de la protection des biens culturels, quatre domaines thématiques de la stratégie sont particulièrement importants : le renforcement de la représentation de la Suisse dans les instances internationales, la collaboration avec l'aide d'urgence de la DDC, la promotion du refuge international pour les biens culturels menacés (« Safe Haven ») et la protection du patrimoine numérique. La CFPBC suit les travaux en cours et met à disposition son expertise pour les domaines cités.

Le refuge suisse (« Safe Haven ») est prêt à accueillir temporairement des biens culturels menacés à l'étranger par des conflits armés ou des situations d'urgence. Photos © Département PBC / Patriarcat de l'Eglise orthodoxe serbe, Belgrade.



Commission fédérale de la protection des biens culturels CFPBC

(au 31.12.2021)

Membres

Dr. Tobias Wildi	représentant de l'Association des archivistes suisses AAS, président CFPBC
Dr. Peter Fornaro	représentant de l'Association des archivistes suisses AAS, président suppléant CFPBC
Jeanne Berthoud	représentante de la section UNESCO, Division ONU, Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Katja Bigger	représentante des responsables cantonaux de la protection des biens culturels
Rahel Birri	représentante de Bibliosuisse
Anouk Dunant Gonzenbach	représentante de l'Association des archivistes suisses AAS
Peter Frick	représentant de la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers CSISP
Dr. Bettina Hedinger	représentante de la Commission fédérale des monuments historiques CFMH
Dr. Jonas Kallenbach	représentant des services cantonaux des monuments historiques
Dr. Cordula Kessler	représentante du Centre national d'information sur le patrimoine culturel NIKE
Niklaus Ledergerber	représentant de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments historiques CSCM, président ICOMOS Suisse
Dr. Nina Mekacher	représentante de l'Office fédéral de la culture OFC, section Culture du bâti, Département fédéral de l'intérieur DFI
Elke Müräu	représentante de l'Association des musées suisses AMS
Nicole Pousaz	représentante de la Conférence suisse des archéologues cantonales et des archéologues cantonaux CSAC
Cécile Vilas	représentante de Memoriav

Secrétariat

Carine Simoes	directrice (depuis juin 2021)
Rino Büchel	directeur (jusqu'en mai 2021)
Hans Schüpbach	responsable de projet Révision de l'Inventaire PBC
Laura Albisetti	responsable du secrétariat, coordination des projets et supports
Olivier Melchior	coordination des projets et supports
Alexandra Kull	coordination des projets et supports

Contact

Commission fédérale de la protection des biens culturels
CFPBC

Secrétariat

Section Protection des biens culturels SPBC
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Guisanplatz 1B, CH - 3003 Berne
+41 58 465 15 37
kgs@babs.admin.ch ou laura.albisetti@babs.admin.ch



SPBC



Les membres de la commission lors de la visite des abris pour biens culturels à la Bibliothèque nationale suisse. Photo © section PBC, OFPP.



CFPBC